



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 46205

Texte de la question

M. Gerard Armand attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le probleme de l'utilisation obligatoire des normes en visserie-boulonnerie. L'arrete du 2 janvier 1995 ne prenait pas en compte la visserie-boulonnerie en acier-inoxydable. En effet, les normes concernant ce type de visserie etaient en revision a cette epoque. Publiees courant 1995, ces normes revisees doivent maintenant faire l'objet d'un arrete rendant leur utilisation obligatoire. Cet arrete n'a a ce jour toujours pas ete publie. Aussi lui demande-t-il quels sont les obstacles qui retardent la prise d'un arrete attendu par l'ensemble des professionnels du secteur, et a quelle echeance il envisage de publier ce texte.

Texte de la réponse

Le projet d'arrete prepare par les services du ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications etendant le champ d'application de l'arrete du 20 janvier 1995 portant mise en application obligatoire de normes aux produits de visserie-boulonnerie en acier inoxydable a ete, apres consultation des autres administrations concernees, adresse a la Commission europeenne conformement a la procedure communautaire en vigueur. Le delai de statu quo fixe par ladite procedure s'achevera, si le projet ne suscite pas de remarque de la Commission europeenne ou des autres Etats membres, le 28 fevrier 1997. Dans ces conditions, le texte pourra etre signe en mars 1997.

Données clés

Auteur : [M. Armand Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46205

Rubrique : Produits manufactures

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 1996, page 6546

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 270